



NAINVILLE LES ROCHES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se réuniront le :

Lundi 18 mars 2024 à 19h

Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2024,

Décisions du Maire :

- **N° LU 050-01-2024** – Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion, entre la commune de Nainville-Les-Roches et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France, dont le siège est situé 15 rue Boileau à Versailles (78008)
- **N° LU 051-02-2024** – Contrat d'engagement de prestation avec la société ALTORAT, pour la dératisation locaux cuisine de l'école élémentaire de Nainville-Les-Roches
- **N° LU 051-03-2024** – Contrat complétant les Conditions particulière et plus particulièrement les « Conditions Générales de Vente pour la fourniture et la mise à disposition de gaz naturel par EDF au clients non résidentiels » à compter du 21/02/2024 au 20/02/2025, entre la commune de Nainville-Les-Roches et la société ELECTRICITE DE FRANCE domiciliée TSA 91006 à PARIS (75017) pour la mairie et la salle polyvalente « Les Roches »
- **N° LU 064-04-2024** – Convention d'honoraires entre la Commune de Nainville-Les-Roches et Maître Stéphane COLMANT, avocat au Barreau de Paris dans le cadre d'une procédure d'assistance et d'accompagnement suite à la résiliation par le fonds de dotation « Les Grands Avaux » d'un contrat de concession concernant 30 places de stationnement.

Délibérations :

1. Approbation du Compte de Gestion 2023,
2. Approbation du Compte administratif 2023,
3. Délibération cadre annuelle 2024 fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement,
4. Modification de la tarification de la salle polyvalente « Les Roches »,
5. Retrait de la commune de Breuillet du SIARCE pour la compétence Mobilité propre.

Affaires diverses.

Le Maire
Frédéric MOURET

